



Rapport trésorerie ARILS 2008

L'année 2008 s'est bien déroulée du point de vue des finances de l'ARILS, même si elles se soldent en fin de compte par un **déficit de Frs 295.31**.

Comme vous le savez, j'ai repris la responsabilité de la comptabilité au début de l'année 2008 et j'en ai profité pour transférer l'intégralité de la comptabilité sur informatique. Jean Queloz m'a notamment été d'une grande aide pour l'établissement d'un plan comptable simple mais efficace et pour reprendre tous les éléments à zéro.

En transférant donc cette comptabilité sur informatique, j'ai ainsi dû corriger légèrement les comptes 2007, mais rassurez-vous sans toucher au bilan. C'est-à-dire que deux ou trois petites choses n'étaient pas comptabilisées au bon endroit, mais cela sans influence sur le résultat de l'année 2007.

Dans ce travail, j'ai également été très aidée par le cours de 2 jours auquel j'ai participé en septembre 2008. Pour info, il s'agissait d'une formation proposée par le ssp et les différents syndicats (brochure Movendo) et pour laquelle je n'ai pas payée un centime. Les membres du ssp, donc les membres ARILS, peuvent s'inscrire aux formations proposées et la demande est ensuite faite au ssp pour confirmation de notre adhésion et donc de la gratuité de la formation en question. N'hésitez pas à en profiter ;-)

La mise sur informatique de la comptabilité a aussi quelque peu décontenancé nos deux vérificatrices des comptes que j'ai rencontrées mercredi 25 février dernier. Elles ont toutes deux remarqué que cela faisait bien plus professionnel, mais je ne veux pas leur prendre les mots de la bouche... elles vous en parleront sûrement tout à l'heure.

Maintenant, venons-en aux comptes eux-mêmes.

Voici les différents éléments que je tiens à porter à votre connaissance concernant l'exercice 2008.

- Le déficit de l'exercice 2008 est donc de Frs **295.31**.
Les explications qui suivent sont autant d'explications sur les raisons de ce déficit.
- Tout d'abord, et cela n'a aucune influence sur le bénéfice ou déficit, les cotisations mensuelles au SSP sont restées stables en 2008. Pour info, les augmentations de cotisation sont déterminées par le renchérissement du coût de la vie, adaptation qui est prévue à l'art. 3 de la convention passée entre l'ARILS et le SSP.
- Les cotisations versées au SSP pour 2008 se sont élevées à **Frs 11'185.65**.
(par rapport à 2007 où notre chère trésorière de l'époque parlait de Frs 7'760.- ... il n'y a en fait aucune différence majeure, étant donné qu'elle avait omis d'ajouter la facture du dernier tiers à payer au SSP, facture qui faisait partie dans son rapport des passifs transitoires).



- Pour payer ces cotisations, les membres actifs ont payé **Frs 8'095.65** et Procom, au titre de la part de solidarité, **Frs 3'220.-**
 - Vous vous dites peut-être et à juste titre que la somme de ces deux chiffres est supérieure aux cotisations que nous avons payées au ssp. Cela provient notamment du fait que, dès leur engagement, alors qu'ils n'étaient pas encore membres de l'ARILS, nos deux nouveaux collègues (Marie-Magdeleine et Dominique) se sont vus retirés les Frs 10.- mensuels. C'est d'ailleurs ce qui est prévu et c'est précisément la raison d'être de la part de solidarité qui, soit dit en passant, est prévue aux termes de la CCT qui lie Procom et l'ARILS.
 - Dans cette différence, il y a également la situation de Josiane Wehrli qui s'est acquittée en 2008 de sa cotisation annuelle entière et qui a pris sa retraite (sortie du ssp à fin août 2008). Nous allons lui demander si elle désire le remboursement de ce montant (Frs 60.60) ou si elle désire en faire don à l'ARILS.
- J'ai élaboré un fichier Excel avec une feuille par membre actif pour simplifier le **décompte du paiement des cotisations**, de la part de solidarité (Procom) et des « mois chômés ». En complément de l'appel à cotisation 2009 que vous avez reçu par courrier postal, vous avez reçu chacun un mail le 11 février 2009 vous informant de l'état de votre compte « cotisation ». Est-ce que vous avez des questions à ce sujet ?
 - En 2008, il y a eu **23 mois non travaillés**.
 - Le nombre des **membres actifs** est resté stable par rapport avec 2007 (retraite de Josiane, arrivée de Marie-Magdeleine le 1er octobre) > **31**
Membres passifs : 2 membres ont payé leur cotisation > Monique Boussac et Marie-Claude Nemitz
 - **Jetons de participation en 2008**
 - Le nombre de jetons de participation présentés par les membres est de **97**, ce qui correspond à une augmentation de plus de 75% par rapport à 2008 (55 jetons).
 - **Attention !** Si ce nombre de jetons 2008 est le reflet du travail effectué par le comité et les délégués, il représente effectivement une augmentation de ce travail mais ce n'est pas $\frac{3}{4}$ de travail en plus ! En effet, il ne faut pas oublier que l'habitude de présenter ses jetons de participation n'est pas encore établie mais qu'elle s'ancre progressivement dans nos réflexes de fin d'année ;-)
Donc oui, plus de travail accompli (en réunion, en délégation, en infos transmises, etc) mais pas 75% de plus ;-)
 - Sur 97 jetons en 2008, près de la moitié ont été offerts à l'association (**45 jetons offerts**) > **Frs 1'350.-**
 - D'autre part, les membres du comité ont pris la décision commune de mettre chacun de côté (au niveau comptable) 2 jetons par personne (**12 jetons**) pour s'offrir un repas ensemble. Ce qui fut fait le 12 janvier dernier, malheureusement sans Isabelle A. qui avait d'autres perspectives bien plus importantes ;-)> provision de **Frs 360.-**
 - Ce sont finalement **40 jetons** qui ont été **payés** aux membres ainsi que **Frs 244.90 de frais de déplacement** pour un total de Frs **1'444.90**.



- **Important !** Les jetons de participation ne comprennent pas les rencontres ARILS-Procom, car en 2008 Procom a décidé de participer financièrement au travail effectué par les 3 déléguées de l'ARILS en octroyant **Frs 750.-** à l'ARILS. Le comité a décidé que ce montant serait réparti à part égale et payé intégralement aux 3 déléguées. Ainsi, avec tous ces montants, nous arrivons au montant total du compte « jetons payés aux membres » : $1350 + 360 + 1444.90 + 750 = 3904.90$.
- Comparativement aux comptes 2007 (Frs 1170.- pour 39 jetons payés), cela représente tout de même une charge réelle pour l'association de Frs 1'804.90. C'est ce qui explique en grande partie notre déficit.
- Pour les autres frais, nous avons :
 - formation continue : Frs 350.- pour la médiation de janvier 2008
 - dépenses diverses : un cadeau pour le départ à la retraite de Jean Queloz, les cadeaux aux membres sortant du comité en février 2008 et... des fleurs pour marquer notre attachement à notre regretté Cédric parti vers d'autres cieux le 11 février 2008.

Venons-en maintenant encore quelques instants sur des éléments de comptabilité pure ;-)

- Il y avait au 31 décembre 2008 Frs 18'667.78 sur le CCP. Depuis longtemps, nous désirons mettre env. Frs 10'000.- sur un compte e-deposito qui nous rapporterait un peu plus en intérêts et surtout parce que c'est environ le montant dont nous pouvons disposer par le biais des deux fonds F. Guillet et G. Buchs. C'est une de mes priorités pour 2009 ;-), mais cela n'a pas pu être fait en 2008, par manque de temps et parce qu'il s'agit de faire une demande au nom de l'association avec signatures à l'appui (note concernant le droit de signature actuel).
- Au niveau comptable, les deux fonds précités ont tout de même été séparés du capital de l'association. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, outre ces 2 fonds, l'ARILS est riche et peut disposer de **Frs 11'224.19** (Frs 11'519.50 – le déficit 2008 Frs 295.31).

Vous dire encore que, même si je me retire du comité, je suis partante pour continuer à gérer la comptabilité de l'ARILS, avec une personne de référence au comité. Je pense que c'est tout à fait possible, mais cela nous impose de réfléchir au fait que je serai interprète indépendante dès le mois de mai prochain et qu'en continuant de tenir la compta, je serai informée des décomptes Procom concernant les parts de solidarité (« mois chômés » nominatifs). Est-ce que cela pose problème à votre avis ? Devons-nous prendre une décision officielle à ce sujet par le biais d'une votation ?

Merci de la confiance que vous me témoignez ainsi que de votre collaboration dans la tenue de cette comptabilité.

Anita HIRSCHI L.
le 5 mars 2009